

N° 275 Rio de Janeiro le 26 Mars 1823.
M. J. Br. Ministre des Affaires
Etrangères.

Ministère

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à V. Ex.^{te} la traduction d'une lettre en date du 15 de ce mois qui m'a adressé le Ministre Brésilien pour me prévenir des ordres qui venaient d'être expédiés afin d'empêcher la sortie des bâtimens quelconques de cette rade. Comme je savais d'avance que la Corvett et le Brick du Roi l'Espérance et le Curieux devaient mettre à la voile sous peu de jours, j'ai été en présence M. D'Andrada, et j'ai eu plaisir de vous entendre à qui ces bâtimens pussent suivre leur destination sans blesser d'ailleurs les intérêts de la cause Brésilienne. suivant son usage ce Ministre a beaucoup crié; il m'a répété son fameux salut populi; après l'avoir laissé évaporer je lui ai fait entendre raison et vous surnus ennuis que je lui écrirais officiellement sur cet objet; il m'a promis de prendre un moment favorable pour présenter ma note à son Maître. Je lui ai écrit en effet le 17, il m'a répondu le 18: je m'empresse de transmettre à V. Ex.^{te} copie de ma note et traduction de sa réponse. J'étais loin de vouloir me prêter aux espèces de garanties solennelles qu'il proposait. Je me suis rendu chez ce Ministre le 20 avec M. Prindel, et j'ai eu plaisir à lui faire entendre que je ne pouvais faire rien de plus que lui donner à lui-même ma parole d'honneur que nos deux bâtimens allaient directement à Toulon et l'autre aux Antilles, et que non seulement ils ne toucheraient à aucun Port du Brésil, mais même que les Commandans n'interdisaient toute communication tant qu'ils seraient sur ces côtes. M. D'Andrada s'est rendu de très bonne grace à mes raisons et m'a dit que ces deux bâtimens pourraient sortir librement quand je le voudrais, et ils ont en effet mis à la voile dans

la matinée du 22.

Plusieurs individus ayant déserté du bord de la frigate la Cléopâtre, j'ai écrit à M. d'Andrada en demandant qu'il expédiasse des ordres afin que ces déserteurs ne fussent point reçus dans les équipages des bâtiments Brésiliens ni dans le Régiment qui forme en cette capitale sous la dénomination de Régiment des Étrangers : ce Ministre m'a répondu de suite et j'ai l'honneur de transmettre ci-jointes à V. Ex. la copie de ma note et la traduction de sa réponse. J'ai chargé le Chancelier du Consulat de vérifier si en effet les ordres du Ministre n'avaient parvenus au Commandant du Régiment des Étrangers et il m'a informé que M. de Saldade avait reçu du Ministère de M. d'Andrada et du Ministère de la guerre l'ordre de n'admettre dans son corps aucun des déserteurs de notre Marine, et il a réitéré l'assurance qu'il n'avait point voulu accepter ceux qui s'étaient présentés pour être enrôlés. Un de ces déserteurs a été arrêté et puni à bord de la Corvette l'Espérance.

Maler